

Établissement : *MAAVAR - Eranne*

Adresse : *202, boulevard Voltaire
PARIS 75011*

Historique :

*Association Loi 1901
Projet d'établissement (2015)*

Effectif total : *30*

Composition des effectifs :

- *Hommes isolés*
 - *Femmes isolées*
 - *Couples : avec ou sans enfant*
-

Spécificités des publics accueillis :

- *Santé*
-

Tranche d'âge :

- *Pas de critère d'âge*
-

Modalité d'hébergement :

Chambre s d'hôtels (30)

Typologie des chambres :

En chambre d'hôtel individuelles, sanitaires et douches sur le palier.

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

Oui, ascenseur sur 2 hôtels sur 3

Restauration :

Restaurant social « Noga » ouvert du lundi au jeudi de 11h30 à 13h30 + Colis alimentaires 1 fois par semaine.

Participation financière :

15% des ressources mensuelles.

Hébergement enfant :

Non

Animaux :

Non

Type d'accompagnement :

*Accompagnement psycho-social :
1 rendez-vous hebdomadaire obligatoire minimum*

Composition de l'équipe :

- 1 Chef de service
 - 3 psychologues cliniciennes
 - 1 secrétaire
-

Examen de la candidature :

Examen de la candidature en réunion d'équipe (demande SIAO)

Contacts avec les prescripteurs

Rendez-vous pour un entretien d'évaluation

Compte-rendu de l'entretien en réunion d'équipe

Admission ou refus

Les délais d'admission sont en général d'une semaine mais peuvent varier en fonction de la disponibilité des intervenants.

L'entretien :

Un entretien d'évaluation avec le référent psycho-social positionné sur la situation en fonction de sa file active

L'évaluation porte sur la capacité de la personne à pouvoir être hébergé au sein de notre structure sans danger pour elle-même ou pour les autres.

Évaluation de la pathologie psychiatrique

Évaluation des freins pouvant mettre en échec l'accès à l'autonomie et l'accès au logement ou à l'hébergement adapté.

Délai d'admission :

Compte-rendu en réunion d'équipe et décision finale prise par le CDS

La décision de l'admission ou du refus est ensuite transmise à la personne candidate puis aux partenaires acteurs de son orientation sur notre structure

En cas d'admission, la personne est admise en moins de 5 jours

L'entretien d'admission se fait en présence du référent et du CDS

Repérage des grands axes de travail avec l'usager en vue d'élaborer son projet personnalisé

Les documents légaux sont alors signés et conservés par les deux parties (Contrat d'accueil et de séjours, règlement de fonctionnement, Livret d'accueil, carte de restaurant social)

La personne est généralement accompagnée sur son lieu d'hébergement par son référent

Signalement des places au SIAO :

Le signalement de places vacantes se fait au SIAO à partir du moment où l'information de départ nous est transmise par l'usager.

Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h55.

Accompagnement proposé :

1 rendez-vous hebdomadaire au minimum

Les axes travaillés s'articulent autour de l'accès à l'autonomie en prenant en compte les pathologies psychiatriques, la recherche d'un appartement autonome ou d'un hébergement adapté, de l'accès aux droits et éventuellement de la recherche d'emploi en milieu protégé ou en milieu ordinaire

Partenaires extérieurs :

Partenaires récurrents :

- Etablissements psychiatriques (Hôpitaux de Saint-Maurice, Hôpital Saint-Anne, Maison Blanche),
 - MDPH,
 - Centre d'accueil et de crise (CAC),
 - CCRPA,
 - OSE,
-

- Casip,
- CCAS Paris 11,
- PSA Bastille,
- Pôle-Emploi,
- CAF de Paris...

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

Groupe d'expression organisé une fois par trimestre au restaurant social de l'association.
